



RÉCOLTER LA PROSPÉRITÉ :

Réponse des Producteurs de fruits et légumes du Canada à la consultation
prébudgétaire en vue du budget 2025

2 AOÛT 2024

Since/Depuis 1922

2200 promenade Prince of Wales Drive, Suite 102, Ottawa, Ontario, Canada K2E 6Z9
Tel/Tél +1 613 226 4880 • Fax / Téléc. +1 613 226 4497 • admin@fvgc.ca • www.fvgc.ca

Contenu

Introduction à la soumission prébudgétaire des PFLC pour 2025	3
Gestion des risques de l'entreprise	4
Recommandation 1 : Augmenter le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85%.	4
Recommandation 2 : Développer des outils innovants de gestion des risques	4
Recommandation 3 : Rendre permanente la limite sans intérêt pour les avances dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA) à 350 000 dollars au-delà de l'année de programmation 2024 et l'indexer sur l'indice des prix des intrants agricoles (IPEA) par la suite.	4
Recommandation 4 : Indemnisation en cas de destruction de cultures due à des mesures de quarantaine ou à des ravageurs envahissants	4
Protection des cultures	5
Recommandation n° 5 : le gouvernement accorde au Centre de lutte antiparasitaire une augmentation budgétaire immédiate de 8 millions de dollars, suivie d'augmentations annuelles correspondant à l'inflation, afin d'étendre ses recherches sur les stratégies alternatives de protection des cultures et de LAI, et de rattraper le retard accumulé en raison d'un sous-financement prolongé.	5
Recommandation 6 : Le gouvernement obtient une augmentation permanente du financement des services votés de l'ARLA afin de maintenir son rôle central dans la réglementation des pesticides, y compris les pesticides à usage limité.	5
Énergie, environnement et changement climatique	6
Recommandation 7 : Mettre en pause les projets d'actions réglementaires et politiques spécifiques au secteur des fruits et légumes et continuer à s'engager avec le secteur sur l'emballage durable.	6
Recommandation 8 : Lancer une stratégie globale pour l'agriculture durable.	6
Recommandation 9 : Investir dans la recherche et les mesures d'incitation en faveur de l'agriculture durable.	7
Main d'œuvre	7
Recommandation 9 : Simplifier la procédure de demande de l'EIMT	7
Recommandation 10 : Augmenter le financement des administrateurs des volets agricoles du PTAS et du PTET	7
Recommandation 11 : Fournir des ressources adéquates à EDSC et IRCC	7
Commerce et mise en marché	8
Recommandation 12 : Créer une fiducie réputée réglementaire pour les produits frais	8
Recommandation 13 : Soutien à l'élaboration d'un Code de conduite des produits d'épicerie	8
Recommandation 14 : Garantir la présence d'aliments d'origine canadienne dans le programme national d'alimentation scolaire	8

Recommandation 15 : Adopter une approche pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire.....	8
Recommandation 16 : Garantir des transferts d'entreprise agricole abordables entre les générations.	9

****Note :** Les recommandations fournies dans cette soumission ne sont pas classées par ordre de priorité, mais sont organisées par ordre alphabétique par dossier de plaidoyer afin d'éviter toute inférence de priorité.

Introduction à la soumission prébudgétaire des PFLC pour 2025

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) apprécient l'occasion qui leur est donnée de formuler des recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin d'éclairer les politiques incluses dans le budget fédéral de 2025. En tant que porte-parole des producteurs de fruits et légumes canadiens, les PFLC représentent les producteurs de tout le pays qui produisent plus de 120 types de cultures sur plus de 14 000 entreprises agricoles, pour une valeur à la ferme de 6,8 milliards de dollars en 2022.

Dans notre soumission prébudgétaire 2025, les recommandations des PFLC sont ancrées dans les conclusions substantielles de rapports clés du gouvernement et de l'industrie. Ceux-ci incluent les rapports de l'AGRI, *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien* et *Un appel à l'action : comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix alimentaires* ; le rapport de l'AGFO, *Terrain critique : pourquoi le sol est essentiel à la santé économique, environnementale, humaine et sociale du Canada* ; et le rapport de RBC, *Agriculteurs demandés : le renouvellement de la main-d'œuvre dont le Canada a besoin pour mener la prochaine révolution verte*. Ces références ne sont pas arbitraires ; elles arrivent à un moment crucial où l'agriculture, le Canada et le monde sont confrontés à des défis uniques.

L'accessibilité des aliments demeure l'une des principales inquiétudes des Canadiens. Des rapports récents indiquent que les Canadiens sont aux prises avec l'inflation des aliments et l'augmentation des coûts dans divers secteurs, y compris le logement et l'énergie. Le rapport sur les prix des aliments en 2025 prévoit que les prix des aliments pourraient augmenter de 5 %. Cette situation est aggravée par les défis persistants posés par le changement climatique, les pénuries de main-d'œuvre et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Les fiches de rendement sur la pauvreté 2024 de Banques alimentaires Canada soulignent que l'insécurité alimentaire a connu une escalade spectaculaire, le coût des aliments étant cité comme l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes se tournent vers les banques alimentaires. Le rapport indique que 33 % des clients des banques alimentaires sont des enfants, une représentation disproportionnée étant donné que les enfants ne représentent que 20 % de la population générale. Cela reflète l'impact plus large des défis économiques sur les familles, en particulier celles qui ont des enfants.

Les producteurs agricoles canadiens se trouvent à l'intersection cruciale de la production alimentaire, de l'énergie et de l'environnement. Nos producteurs fournissent aux Canadiens et aux familles du monde entier des aliments sûrs et nutritifs qui présentent d'énormes avantages pour la santé. Néanmoins, ils sont confrontés à des défis sans précédent, incluant l'escalade du coût des intrants, les pertes importantes liées aux conditions météorologiques, les perturbations du marché et les pénuries de main-d'œuvre.

Une politique gouvernementale forte et efficace est nécessaire pour atténuer ces défis. Pour renforcer la sécurité alimentaire au Canada, réduire le coût des aliments pour les Canadiens et

assurer la durabilité et la compétitivité du secteur des fruits et légumes aujourd'hui et à l'avenir, les PFLC cherchent à obtenir des engagements solides de la part du gouvernement fédéral. Ces engagements devraient donner la priorité aux besoins des producteurs canadiens de fruits et légumes, dans le but d'améliorer l'accessibilité des aliments, de soutenir les pratiques agricoles durables et d'aborder les enjeux systémiques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des risques de l'entreprise

Recommandation 1 : Augmenter le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85%.

Le renforcement du seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85 % offrirait un soutien financier pour des pertes moins élevées que le seuil actuel de 80 %, ce qui renforcerait l'efficacité du programme dans la stabilisation des revenus des producteurs agricoles face à la volatilité due aux fluctuations du marché, aux conditions météorologiques défavorables ou à d'autres facteurs de risque.

- **Soutenu par :** le rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 2 : Développer des outils innovants de gestion des risques

Développer et déployer des outils innovants de gestion des risques pour le secteur de l'horticulture comestible. Étendre Agri-protection pour inclure les cultures non couvertes, comme les légumes de serre, en comblant les principales lacunes du cadre de gestion des risques existant, ce qui renforcera la stabilité et la durabilité du secteur.

- **Soutenu par :**
 2. Rapport de l'AGFO : *Terrain critique*
 3. Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*
 4. Rapport de RBC : *Agriculteurs demandés*

Recommandation 3 : Rendre permanente la limite sans intérêt pour les avances dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA) à 350 000 dollars au-delà de l'année de programmation 2024 et l'indexer sur l'indice des prix des intrants agricoles (IPEA) par la suite.

Ces mesures favoriseront l'octroi de crédits abordables et permettront aux entreprises agricoles d'investir dans la productivité et la durabilité.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 4 : Indemnisation en cas de destruction de cultures due à des mesures de quarantaine ou à des ravageurs envahissants

Il est essentiel d'indemniser les producteurs pour les pertes financières subies du fait de la destruction des cultures ou de l'enlèvement des terres en raison de la lutte contre les ravageurs. Augmenter les ressources consacrées à la surveillance et à l'inspection des produits importés afin de sauvegarder les ressources végétales du Canada et d'empêcher l'introduction

et la propagation de ravageurs et de maladies, protégeant ainsi le secteur agricole national et les écosystèmes du Canada.

- **Soutenu par** : Rapport de l'AGFO : *Terrain critique*

Protection des cultures

Les PFLC sont d'accord avec le [rapport](#) du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les [recommandations](#) du groupe de travail FPT sur la gestion des pesticides qui préconisent d'allouer des ressources supplémentaires au Centre de lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC et à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), afin d'accélérer le processus d'approbation réglementaire des produits phytosanitaires. Compte tenu du coût des aliments, de l'augmentation des risques d'insécurité alimentaire, des effets directs du changement climatique sur la culture agricole (chaleur, sécheresse, inondations) et de l'apparition de nouveaux ravageurs, les producteurs de fruits et légumes ont de plus en plus besoin d'options novatrices de lutte contre les ravageurs.

Recommandation 5 : le gouvernement accorde au Centre de lutte antiparasitaire une augmentation budgétaire immédiate de 8 millions de dollars, suivie d'augmentations annuelles correspondant à l'inflation, afin d'étendre ses recherches sur les stratégies alternatives de protection des cultures et de LAI, et de rattraper le retard accumulé en raison d'un sous-financement prolongé.

Le Programme d'homologation des usages limités (PHUL) du Centre de lutte antiparasitaire (CLA) est une réussite d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le CLA est une ressource cruciale pour l'agriculture canadienne depuis une dizaine d'années. Ses recherches génèrent des données qui soutiennent l'homologation de nouveaux produits phytosanitaires pour les cultures en surfaces restreintes telles que les fruits et légumes. La capacité de recherche du CLA est limitée par un budget gelé depuis plus de dix ans. Récemment, la capacité est passée de la conduite de 40 projets de recherche sur les usages limités par année, à seulement 30 projets en 2024. Pendant ce temps, la demande est incroyablement élevée : l'atelier de définition des priorités pour 2024 a enregistré plus de 5 000 problèmes de cultures/ravageurs désignés par les producteurs canadiens. La complexité croissante des besoins en matière de lutte antiparasitaire et le retrait progressif des anciens produits en raison des réévaluations réglementaires renforcent la nécessité du rôle du CLA dans le développement de solutions de remplacement durables.

- **Soutenu par** : Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 6 : Le gouvernement obtient une augmentation permanente du financement des services votés de l'ARLA afin de maintenir son rôle central dans la réglementation des pesticides, y compris les pesticides à usage limité.

Les Canadiens peuvent être assurés que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada effectue des évaluations des risques fondées sur des données scientifiques afin de garantir la sécurité des produits phytosanitaires utilisés par les producteurs agricoles, protégeant ainsi l'environnement et la santé humaine. Les producteurs canadiens de fruits et légumes soutiennent une approche solide et fondée sur les données scientifiques de

l'ARLA en matière de réglementation de la protection des cultures. Les activités ou les procédures qui améliorent la rapidité et l'efficacité des décisions réglementaires et de la réglementation des pesticides sont accueillies favorablement par les PFLC. De plus, étant donné que l'ARLA entreprend le volet du PPUL en vertu d'un financement distinct par rapport au processus d'homologation standard de l'ARLA, il est urgent d'obtenir des fonds supplémentaires pour accroître la capacité des ressources de l'ARLA à traiter les arriérés actuels en matière d'homologations et d'évaluations d'usages limités.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Énergie, environnement et changement climatique

Recommandation 7 : Mettre en pause les projets d'actions réglementaires et politiques spécifiques au secteur des fruits et légumes et continuer à s'engager avec le secteur sur l'emballage durable.

Le gouvernement du Canada devrait faire une pause dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de réglementation et de politique qui entraîneraient des répercussions négatives sur les Canadiens et l'industrie des fruits et légumes, comme l'interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes frais. De plus, le gouvernement du Canada devrait s'engager avec les secteurs canadiens et internationaux des fruits et légumes afin d'explorer les options permettant de faire progresser les portefeuilles d'emballages primaires durables pour les fruits et légumes frais, ainsi que d'envisager d'autres mesures pour répondre aux inquiétudes environnementales liées aux emballages primaires, sans nuire à l'abordabilité et à la disponibilité des fruits et légumes frais, ni à d'autres facteurs clés.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 8 : Lancer une stratégie globale pour l'agriculture durable.

Veiller à ce que la Stratégie pour l'Agriculture durable soutienne tous les produits agricoles et facilite l'adoption généralisée de meilleures pratiques de gestions (MPG) environnementales innovantes en exprimant clairement les rôles et les responsabilités, y compris des engagements clairs quant à la manière dont le gouvernement va :

- i. soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs de la stratégie
 - ii. relever les défis uniques du secteur horticole en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- **Soutenu par :**
 - Rapport de l'AGFO : Terrain critique
 - Rapport de l'AGRI : Améliorer la résilience du secteur horticole canadien
 - Rapport de RBC : Agriculteurs demandés

Recommandation 9 : Investir dans la recherche et dans les mesures d'incitation en faveur de l'agriculture durable.

Reconnaître le rôle du secteur agricole dans le soutien de la santé et de la sécurité alimentaire des Canadiens. Investir 2 milliards de dollars par année, sur cinq ans, dans la recherche, la vulgarisation et les programmes d'incitation nécessaires pour soutenir les producteurs dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique, faire progresser l'adoption généralisée des bonnes pratiques de gestion et veiller à ce que l'agriculture canadienne continue d'être reconnue comme un chef de file mondial en matière d'agriculture durable.

- **Soutenu par :**
 1. Rapport de l'AGRI : Améliorer la résilience du secteur horticole canadien
 2. Rapport de l'AGFO : Terrain critique
 3. Rapport de l'AGRI : Améliorer la résilience du secteur horticole canadien

Main d'œuvre

Recommandation 10 : Simplifier la procédure de demande de l'EIMT

Donner suite à l'engagement de rationaliser et de normaliser le processus de demande d'étude de l'impact sur le marché du travail (EIMT), en améliorant le programme des employeurs reconnus afin de réduire les obstacles bureaucratiques et les délais de traitement pour les producteurs qui se conforment aux règles.

- **Soutenu par :**
 2. Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*
 3. Rapport de RBC : *Agriculteurs demandés*

Recommandation 11 : Augmenter le financement des administrateurs des volets agricoles du PTAS et du PTET

Augmenter le financement des administrateurs du Programme des travailleurs agricoles temporaires (PTAS) et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin de remédier efficacement à l'escalade des pénuries de main-d'œuvre et de disposer en temps opportun de la main-d'œuvre nécessaire.

- **Soutenu par :**
 2. Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*
 3. Rapport de RBC : *Agriculteurs demandés*

Recommandation 12 : Fournir des ressources adéquates à EDSC et IRCC

Fournir des ressources adéquates à Emploi et Développement Social Canada (EDSC) et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour gérer et soutenir efficacement l'afflux de travailleurs étrangers temporaires, ce qui est essentiel pour maintenir la productivité agricole et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

- **Soutenu par :**
 2. Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*
 3. Rapport de RBC : *Agriculteurs demandés*

Commerce et mise en marché

Recommandation 13 : Créer une fiducie réputée réglementaire pour les produits frais

Promulguer la loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, afin de créer une fiducie réputée réglementaire limitée, soutenant l'industrie et rétablissant le traitement préférentiel en vertu de la loi PACA (*Perishable Agricultural Commodities Act*) pour les exportations américaines, sans frais pour le gouvernement.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 14 : Soutien à l'élaboration d'un Code de conduite des produits d'épicerie

Soutenir et fournir une aide financière pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Code de conduite des produits d'épicerie dirigé par l'industrie. Ce code garantira un environnement commercial équitable et transparent, donnera aux producteurs un plus grand pouvoir de négociation et favorisera un secteur agricole durable.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 15 : Garantir la présence d'aliments d'origine canadienne dans le programme national d'alimentation scolaire

Faciliter le versement en temps voulu du financement d'un milliard de dollars alloué dans le budget 2024 pour le Programme national d'alimentation scolaire. Collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer et mettre en œuvre le programme en mettant l'accent sur l'amélioration de la nutrition, la promotion de pratiques alimentaires saines et la priorité donnée à l'achat de fruits et légumes cultivés au Canada lorsqu'ils sont de saison ou autrement disponibles. Cette approche soutiendra les producteurs canadiens et s'alignera sur des programmes internationaux similaires, comme celui de l'USDA, qui impose l'utilisation d'aliments produits dans le pays.

- **Soutenu par :** Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 16 : Adopter une approche pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire

Soutenir un système alimentaire renforcé et la sécurité alimentaire pour tous les Canadiens en adoptant une approche pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire. Cette approche fera de la production alimentaire et de l'accès aux aliments une priorité dans la législation, les politiques et la gestion des crises, en garantissant une stratégie cohérente et intégrée dans tous les secteurs gouvernementaux.

- **Soutenu par** : Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*

Recommandation 17 : Garantir des transferts d'entreprise agricole abordables entre les générations.

Confirmer que les transferts intergénérationnels d'entreprises agricoles qui sont désormais admissibles depuis l'adoption du projet de loi C-208 (*Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise, ou d'une société agricole ou de pêche familiale)*) continuent de relever de l'ancien taux d'inclusion de moitié en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et veiller à ce que toutes les entreprises agricoles, qu'elles génèrent de nouvelles entreprises ou reprennent des entreprises agricoles multigénérationnelles, puissent disposer de l'incitatif aux entrepreneurs canadiens.

- **Soutenu par** :
 - **Importance des transferts d'entreprise agricole intergénérationnels à un prix abordable** : Rapport de l'AGRI : *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*
 - **Le projet de loi C-208 et son rôle dans les transferts d'entreprises agricoles** : Rapport de l'AGRI : *Un appel à l'action : Comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix alimentaires*
 - **Incitatif aux entrepreneurs canadiens** : Rapport de RBC : *Agriculteurs demandés*